RÉPUBLIQUE ET CANTON
DE NEUCHÂTEL

Neuchâtel, le 15 mai 2025

GRAND CONSEIL

Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,

Nous avons l'honneur de convoquer le Grand Conseil, à teneur de l'article 119 de sa loi d'organisation, pour se constituer et nous vous invitons à cette manifestation, qui débutera le

mardi 27 mai 2025, à 9h00, à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel

d'où le Grand Conseil et le Conseil d'État se rendront en corps à la Collégiale, afin d'assister à la cérémonie solennelle d'inauguration de la 52e législature.

Le Grand Conseil siègera ensuite pour se constituer, au Château de Neuchâtel, à l'issue de la cérémonie solennelle. La session d'ouverture de la nouvelle législature se terminera en fin de matinée.

Le bureau provisoire de la première séance est composé comme il suit, en application de l'article 117 de la loi d'organisation :

Président :	M. Boris Keller	(député dès l'année 2001)
Scrutatrices et scrutateurs :	Mme Emma Gossin	(2001)
	M. Emil Margot	(2001)
	M. Gil Santschi	(2000)
	Mme Lara Zender	(2000)

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du bureau provisoire :

Le président, — *Les secrétaires généraux,*

B. KELLER — I. GARDET, M. LAVOYER-BOULIANNE

PROGRAMME

9h15 : Départ du cortège de l'Hôtel de Ville

Ordre du cortège

1. Section de gendarmerie
2. Formation composée de membres de la Musique militaire du Locle et de la Musique d'harmonie Les Armes-Réunies de La Chaux-de-Fonds
3. Bannière cantonale
4. Huissier du Conseil d'État
5. Conseil d'État
6. Grand Conseil

Itinéraire

Hôtel de Ville, rue de l'Hôpital, Croix-du-Marché, rue du Château, rue de la Collégiale.

CÉRÉMONIE SOLENNELLE, À LA COLLÉGIALE

Officiant-e-s :

– M. Yves Bourquin
  Pasteur, président du Conseil synodal de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel
– M. Luc Bucyana
  Curé de l'Église catholique romaine, doyen de la Région diocésaine de Neuchâtel
– M^{me} Carine Skupien Dekens
  Professeure titulaire à l'Institut de langue et civilisation françaises de l'Université de Neuchâtel
– M. Nassouh Toutoungi
  Curé de la paroisse catholique-chrétienne du Canton de Neuchâtel

Programme musical : Concerto pour orgue en la majeur de Jean-Sébastien Bach (trois mouvements)

M. Simon Péguiron (SP), organiste titulaire de la Collégiale, accompagné d'un ensemble d'étudiant-e-s de la Haute École de musique

1. Musique d'entrée : 1er mouvement du Concerto pour orgue en la majeur de Bach
2. Accueil et prière d'entrée, par M. Nassouh Toutoungi
3. Phrase musicale à l'orgue
4. Lecture biblique : Évangile de Jean 13, 3-17, par M. Luc Bucyana
5. Phrase musicale à l'orgue
6. Message à deux voix, par M^{me} Carine Skupien Dekens et M. Yves Bourquin
7. Musique : 2^{e} mouvement du Concerto pour orgue en la majeur de Bach
8. Prière d'intercession à deux voix, par MM. Luc Bucyana et Nassouh Toutoungi
9. Envoi et bénédiction, par M. Luc Bucyana
10. Musique de sortie : 3^{e} mouvement du Concerto pour orgue en la majeur de Bach

À l'issue de la cérémonie, parade de la Musique militaire du Locle et tirs au canon par la Batterie 14 – Batterie d'honneur officielle des autorités supérieures de la République et Canton de Neuchâtel – sur le parvis de la Collégiale.

SÉANCE DANS LA SALLE DU GRAND CONSEIL

Ordre du jour

A. Validation des élections et assermentation

1. Rapport de la commission de validation des élections **25.608** — Projet de décret adopté par 99 voix sans opposition
2. Assermentation des député-e-s au Grand Conseil, des député-e-s suppléant-e-s, ainsi que des membres du Conseil d'État

B. Élections et désignations
*selon propositions des groupes (**lien**)*

3. Élection de la présidence du Grand Conseil,
   d'un-e premier-ère vice-président-e,
   d'un-e second-e vice-président-e,
   de deux membres du bureau

   de quatre scrutateur-trice-s,
   et de deux scrutateur-trice-s suppléant-e-s

4. Désignation des commissions permanentes, à savoir :
   a) commission législative
   b) commission de gestion et d'évaluation
   c) commission des finances
   d) commission des affaires extérieures
   e) commission judiciaire
   f) commission de rédaction
   g) commission des pétitions et des grâces

5. Désignation des commissions thématiques suivantes :
   a) commission Mobilité
   b) commission Prévoyance
   c) commission Fiscalité
   d) commission Santé
   e) commission Éducation
   f) commission Prestations sociales
   g) commission Digitalisation
   h) commission Climat et énergie
   i) commission Nature
   j) commission Encouragement activités culturelles

6. Désignation des commissions temporaires suivantes :
   a) commission Transports publics
   b) commission Magistrature judiciaire
   c) commission Démocratie cantonale